



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24 Procurations : 5 Membres excusés : / Votants : 28 Pour : 28
Date convocation : 02/04/2021 Compte rendu affiché le : 12/04/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Didier ZERBIB à Magali PATINET, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN, Sébastien CHAUDERON à Raphaël RIGACCI, Pascal NGUYEN à Morgane CARRA, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Excusés : /

Secrétaire : Xavier BERLUTEAU

N° DEL/2021-018 OBJET : FINANCES APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE <i>Rapporteur :</i> M. Jérôme BOUTELOUP, Maire	Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 ; lequel peut se résumer ainsi :			
	COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	5 466 660,03 €	Dépenses	1 397 362,70 €
	Recettes	6 873 835,78 €	Recettes	3 380 472,25 €
	Résultat de l'exercice	1 407 175,75 €	Résultat de l'exercice	1 983 109,55 €
	Report N-1	2 500 000,00 €	Report N-1	3 090 709,44 €
			Restes à réaliser	-346 412,85 €
	Résultat budgétaire	3 907 175,75 €	Résultat budgétaire	4 727 406,14 €
		Soit un résultat cumulé en 2020 en tenant compte des restes à réaliser de + 8 634 581,89 € sans emprunt.		

	<p>Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire précise qu'il assiste à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote et que l'Assemblée doit désigner un membre du Conseil Municipal pour présider la séance en en son absence.</p> <p>Les membres du Conseil Municipal désignent Madame Magali PATINET, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour présider la séance en l'absence de Jérôme BOUTELOUP.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le compte administratif du budget principal de l'année 2020.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 AVR. 2021</p> <p>Affiché le : 15 AVR. 2021</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 12 avril 2021.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> </div>